

Vienne, le 21 mai 2012

Madame la Présidente, / Monsieur le Président,

En ma qualité d'organisateur du XVI<sup>e</sup> Congrès de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes, j'ai le plaisir de vous inviter officiellement à participer au Cercle des Présidents (réunion préparatoire) à Vienne (cf. Décision n°III adoptée le 15 octobre 2009 à Bucarest).

Comme nous l'avons déjà annoncé dans notre courrier du 31 janvier 2012, le Cercle des Présidents se réunira du 9 au 11 septembre 2012 au Grand Hôtel de Vienne. La réunion débutera par une réception et un dîner le soir du 9 septembre 2012 à 19h00. Quant à la réunion préparatoire, elle se tiendra le 10 septembre de 9h00 à 14h00.

Je voudrais encore vous rappeler que la Conférence des Cours constitutionnelles européennes a été fondée en 1972 et qu'elle fête cette année son  $40^{\rm ème}$  anniversaire. De ce fait, la rencontre des Présidents en Autriche revêt une importante toute particulière.

Le 10 septembre au soir, une réception sera offerte au Cercle des Présidents par le Président fédéral de la République d'Autriche au palais impérial de la Hofburg. Cette réception sera suivie d'un banquet donné par le Chancelier fédéral. Pour le déroulement détaillé du Cercle des Présidents, veuillez consulter le projet de programme que vous trouvez ci-joint.

Conformément aux dispositions relatives au déroulement de la réunion préparatoire (art. 9 des statuts et art. 10 du règlement intérieur), nous joignons à la présente un projet d'ordre du jour dont l'adoption devra être décidée au point I de cet ordre du jour.

Concernant le point II.3 de l'ordre du jour, vous trouvez en annexe une proposition relative au choix du thème du XVI<sup>e</sup> Congrès, une explication plus détaillée du thème (« Conception thématique »), le déroulé des différentes séances du congrès tel qu'il est prévu actuellement ainsi que le calendrier des travaux préparatoires à effectuer en amont du Congrès (questionnaire, rapports nationaux).

Aux termes de la décision qui a été prise par le Cercle des Présidents réuni à l'occasion du XV<sup>e</sup> Congrès le 25 mai 2011 à Bucarest (cf. Décision n°IV du 25 mai 2011), la demande de la Cour constitutionnelle de la République du Kosovo d'être admise comme membre associé de la Conférences des Cours constitutionnelles européennes a été inscrite à l'ordre du jour de la réunion préparatoire (point IV). En ce qui concerne la documentation volumineuse liée à la demande de la Cour constitutionnelle kosovare (art. 6-5 des statuts), nous avons choisi la procédure suivante : Comme un envoi par la poste est exclu en raison du volume de cette documentation, nous la transmettrons exclusivement par voie électronique (par email). Nous prions les cours et institutions qui ont éventuellement des problèmes pour recevoir de très grands volumes de données, de bien vouloir nous en informer. En dehors de cette transmission dématérialisée, les documents pourront également être téléchargés à partir de notre site web (http://www.vfgh.gv.at/).

La Cour constitutionnelle autrichienne prend les mesures nécessaires (cf. les décisions correspondantes de Bruxelles 2002 et Bucarest 2009) pour mettre à jour les textes figurant sur le *site web* de la Conférence des cours constitutionnelles européennes et pour les faire traduire dans les langues officielles de la Conférence. Ces textes seront mis à la disposition du site web (<a href="http://www.confeuconstco.org/">http://www.confeuconstco.org/</a>) administré par la Cour constitutionnelle de Belgique.

- 3 -

De plus, un sous-site sera créé sur le site web de la Cour constitutionnelle autrichienne (<a href="http://www.vfgh.gv.at/">http://www.vfgh.gv.at/</a>) dont la structure ressemble à celle du site web permanent et sur lequel on trouvera des informations organisationnelles supplémentaires concernant le Cercle des Présidents et l'avancement des travaux préparatoires du XVI<sup>e</sup> Congrès.

i avancement des travaux preparatoires du XVI Congres.

Nous prions instamment tous les membres à part entière qui n'ont pas encore annoncé leur participation de bien vouloir le faire sans tarder. Par la même occasion, les cours qui souhaitent une interprétation simultanée dans une langue supplémentaire (conformément aux art. 9-2 des statuts et 12-2

du règlement intérieur) sont invitées à le demander.

Merci de transmettre l'inscription et l'information relative à la langue souhaitée pour la correspondance future, le choix de la langue de l'interprétation simultanée et d'éventuelles observations relatives à l'ordre du jour en vous servant de l'adresse email ci-dessous :

Adresse email: praesidentenrunde2012@vfgh.gv.at

Dans l'attente du plaisir de vous accueillir au mois de septembre de cette année à Vienne, je vous prie d'agréer l'expression de ma sincère considération.

Pièces jointes : Programme provisoire
Projet d'ordre du jour
Conception thématique
Déroulement du programme
Décision n°IV du 25 mai 2011, Cercle des Présidents, XVe Congrès, Bucarest
Demande de la Cours constitutionnelle de la République du Kosovo
Liste des membres / Coordonnées